

## LEGENDE

### Zones du PLU

Ua : Centralité historique à renforcer Ub : Espace urbanisé majoritairement récent à renforcer

Uc : Espace urbanisé dont le renforcement doit être maîtrisé Ue : Espace de loisirs ou d'équipement public

Ui : Espace urbanisé à vocation d'activités économiques Ul : Secteur urbanisé pour l'hébergement touristique de plein air

1AUa : Secteur d'urbanisation future confortant la centralité 1AUb : Secteur d'urbanisation future à vocation dominante résidentielle Aa : Zone agricole

Ab : Zone agricole inconstructible

Al : Activités économiques isolées au sein de l'espace agricole (STECAL) Nv : Zone naturelle en fond de vallée

Nf : Zone naturelle à dominante forestière Na : Site historique et paysager de l'aéroport-Mangolérian

Na1 : Anciens hangars à avion, projet de musée (STECAL)

Na2 : Lotissement Montairpark (STECAL) Na3 : Pôle hangars à dominante d'aviation de loisirs (STECAL)

Na4 : Centre équestre de Kerhaliguen (STECAL)

Na5 : Ecole de parachutisme de Vannes Bretagne (STECAL)

Na6 : Hangar aéonautique à réhabiliter (STECAL)

Na7 : Projet d'accrobranche (STECAL) Na8 : Halles et chapelle de Mangolérian (STECAL)

Ne : Espace de loisirs ou d'équipement public au sein de la zone naturelle (STECAL) Ne1 : Espace de loisirs ou d'équipement public non constructible au sein de la zone naturelle

### Secteurs de projet

Secteur de projet faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur de projet Monterblanc Aéroparc Emplacement réservé

← - ► Tracé de principe de liaison douce à maintenir, modifier ou créer au titre du L151-38 Axe structurant pour le développement des modes actifs et des transports en commun, possibilité d'élargissement du profil à maintenir au titre du L151-38

### Espaces et éléments contribuant aux continuités écologiques et à la Trame Verte et Bleue

### Sous-trame aquatique

Cours d'eau et berges à protéger au titre du L151-23

Sous-trame herbacée et milieux humides

Sous-trame forestière et bocagère

Zone humide à préserver au titre du L151-23 du CU (source inventaire communal)

### Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du CU

••••• Haies à protéger pour leurs valeurs écologiques et/ou paysagères au titre du L151-23

Autres boisements à conserver (L151-23)

Emplacement réservé pour le maintien des continuités écologiques au titre du L151-41-3° du CU

Protection et évolution de l'espace rural

Bâtiment patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU
Bâtiment patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU et pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L151-11

Jardins et franges d'agglomération à préserver au titre du L151-23 du CU A Petit patrimoine (calvaire, four à pain, pigeonnier, etc.) à protéger au titre de l'article L151-19

Vestiges de la seconde guerre mondiale protégés au titre de l'article L151-19

### Risques et nuisances

Secteur de carrières anciennes ou en cours d'exploitation

Marges de recul le long des routes départementales

### Tableau des Emplacements réservés

IN ER	Objet de templacement reserve	Defleticialie	Secteur	Suri (III
1	Elargissement de route	Conseil Départemental	RD62	1955
2	Aménagement d'un stationnement	Commune	Ecole / Rue Joachim Lamour	2161
3	extension du parc communal	commune	Le Pont Morio	1771
4	extension du parc communal	commune	Le Pont Morio	2913
5	Création d'une liaison douce	Commune	Est du bourg	2782
6	Accès à un secteur à urbaniser	Commune	Coteaux de Lann er Velin	115
7	Intégration d'une voirie privée au réseau communal	Commune	Le Clos de la Lande	1143
8	Accès à un secteur à urbaniser	Commune	Les Quatre Vents	90
9	Création d'une frange paysagère	Commune	Les Quatre Vents	2311
10	Création d'une liaison cyclable	Commune	Le Norvêz	2501
11	Création d'un accès pour un nouveau quartier	Commune	Corn Er Hoët	975
12	Création d'une liaison douce	Commune	Rue Jean Mermoz	6754
13	Aménagement de carrefour	Commune	Bocra	283
14	Elargissement de carrefour	Commune	Le Cambrigo	73
15	Intégration de liaisons douces au domaine public	Commune	Le Hent Coët	3643
16	Création d'un chemin	commune	Le Gornay	616
17	Continuité boisée au sein de l'agglomération	commune	Abords du Faouédic	453580

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération



## COMMUNE DE MONTERBLANC Conterblanc.fr



# PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet arrêté en date du 28 février 2018 Enquête publique du 20 août 2019 au 20 septembre 2019

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en date du 11 décembre 2019

Document graphique du règlement Plan du centre-bourg Echelle 1/3000



18 boulevard Babin Chevaye 44200 Nantes

URBANISTES ASSOCIÉS contact@laboitedelespace.fr www.laboitedelespace.fr